

## 22<sup>e</sup> PARLEMENT DES ENFANTS

### Proposition de loi visant à **développer les techniques de jardinage naturel** (ou **permaculture**) pour protéger et favoriser la biodiversité,

présentée par les élèves de la classe de CM1-CM2 de l'école du Petit Bois de Plouguin (département du Finistère, circonscription électorale de M. Didier LE GAC).

#### **EXPOSÉ DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

Après diverses recherches, nous avons abouti à une conclusion alarmante : l'érosion de la biodiversité s'accélère depuis quelques années. Plus de vingt-trois-mille espèces animales et végétales sont menacées d'extinction. Et certaines disparaissent avant même d'être découvertes. L'Homme est responsable de cette dégradation extrêmement rapide : pollution, réchauffement climatique, destruction des écosystèmes, introduction d'espèces invasives... L'espèce humaine peut, elle aussi, disparaître. Il est urgent d'agir.

Nous sommes fiers d'avoir constaté, au cours de nos recherches, qu'il existe déjà, dans notre département, des mesures importantes pour protéger l'environnement et donc la biodiversité. En effet, plusieurs collectivités du Finistère, petites et grandes, réalisent de belles actions : Atlas de la biodiversité, Agenda 21, inventaire des zones humides, « concours des prairies fleuries »... Chez nous, à Plouguin, le Conseil Municipal Jeunes vient de créer « le Jardin d'Anna » : un terrain partagé, dédié au jardinage naturel. Par ailleurs, de nombreuses associations organisent des animations qui sensibilisent au respect de notre patrimoine naturel. Ces multiples actions nous prouvent l'urgence d'agir. Toutefois, elles nous donnent aussi l'espoir : des solutions existent.

Notre réflexion s'est dirigée vers le jardin, car chacun de nous est concerné. Qu'il s'agisse d'un potager, d'un verger, d'un jardin d'ornement ou d'agrément, d'un balcon aménagé, d'un jardin partagé..., que faire, à notre échelle, pour y protéger la biodiversité ?

Avec l'intervention de l'association « Le Petit Caillou » de Lampaul-Ploudalmézeau, nous avons découvert qu'il est possible de jardiner en contribuant à la protection des espèces animales et végétales. Voilà un des grands principes de la permaculture : prendre en considération la biodiversité de chaque écosystème.

Ainsi, mammifères, insectes, êtres humains, plantes et micro-organismes vivent en harmonie dans un environnement sain et autosuffisant. Le jardinage naturel consiste à posséder un point d'eau permanent, à garder une partie de son jardin à l'état sauvage, à pratiquer le paillage, à installer des abris à insectes et des mangeoires pour les oiseaux... Les animaux (hérissons, abeilles, coccinelles, vers de terre...) peuvent alors pleinement remplir leur rôle d'auxiliaires de jardin.

Pour mesurer les connaissances de notre entourage sur ce sujet, nous avons conçu et mené une enquête auprès de 60 personnes (parents, voisins...). Les résultats sont révélateurs : 73 % des adultes interrogés aimeraient être mieux informés sur les techniques de jardinage naturel. 80 % d'entre eux ne connaissent pas le terme « permaculture ». D'autres chiffres sont intéressants : 54 % des Plouguinois questionnés utilisent des produits chimiques pour jardiner. En revanche, seuls 12 % possèdent un abri à insectes et 27 % ont un point d'eau permanent. (*Résultats complets de l'enquête en annexe*)

Notre participation au concours du Parlement des enfants nous a permis d'acquérir des connaissances sur la permaculture et nous a surtout donné l'envie de les mettre en application. Nous sommes donc convaincus que cette pratique nécessaire à la protection de la nature doit s'inscrire dans une démarche citoyenne et que c'est à l'école que cette graine doit être semée dans l'esprit de chaque enfant, car nous sommes les adultes de demain et nous devons sauver la biodiversité. De plus, les adultes doivent eux aussi être informés, afin que nous soyons tous, petits et grands, acteurs du changement.

Mesdames, Messieurs, notre loi consiste à inscrire dans le cursus scolaire une formation aux principes du jardinage naturel, validée par une attestation. Parallèlement, nous souhaitons impliquer plus encore les municipalités, qui seront chargées de distribuer des brochures détaillant et encourageant les bonnes pratiques. Enfin, pour une plus large sensibilisation, nous voulons qu'une « journée nationale du jardinage naturel » soit instaurée. Pour notre avenir, permacultivons-nous !

# PROPOSITION DE LOI

## Article 1<sup>er</sup>

Pour protéger et favoriser la biodiversité, l'apprentissage des principes et pratiques de la permaculture est inclus dans les programmes de l'école, au cours de la scolarité obligatoire. Du cycle 1 au cycle 4, les compétences à acquérir s'ajoutent à celles déjà visées par les programmes en vigueur, dans les domaines des sciences et de l'enseignement moral et civique. Tout élève doit suivre une formation progressive au jardinage naturel, menée par les professeurs des écoles puis les professeurs de sciences de la vie et de la terre, ou par des intervenants habilités.

## Article 2

La formation est validée par une attestation composée de quatre niveaux de compétence : débutant(e), amateur (amatrice), expert(e), ambassadeur (ambassadrice). L'attestation est jointe au dossier scolaire des élèves.

## Article 3

Afin de sensibiliser également les adultes, les municipalités sont chargées de distribuer aux habitants de leur commune les informations nécessaires pour pratiquer le jardinage naturel. Des brochures adaptées aux caractéristiques de chaque région sont rédigées, afin de favoriser la biodiversité spécifique à chacune d'elles.

## Article 4

Une « Journée Nationale du Jardinage Naturel » est instaurée pour encourager les échanges sur les techniques favorisant la protection de la biodiversité dans nos jardins. Cette journée se tient au printemps.

## Annexe

### Enquête auprès des Plouguinois sur les connaissances et les pratiques de jardinage.

Nous, élèves de CM1-CM2 de l'école du Petit Bois, élaborons une proposition de loi visant à protéger la biodiversité, dans le cadre d'un concours organisé par l'Assemblée nationale (« le Parlement des enfants »). Nous avons choisi le thème du jardinage naturel.

Nous réalisons une enquête pour connaître les habitudes et les savoirs des habitants de notre commune. Cette enquête nous donnera des chiffres précis pour exposer les motifs de notre loi.

L'enquête est anonyme. Merci de cocher les réponses qui vous correspondent, le plus sincèrement possible.

→ Voici les résultats obtenus et leur traduction en pourcentages.

Questions		/60	%
1. Avez-vous ?	un potager	29	48 %
	un verger	7	12 %
	un jardin d'agrément, d'ornement ...	41	68 %
2. Connaissez-vous le terme « permaculture » ?	oui	12	20 %
	non	48	80 %
3. Possédez-vous un composteur ?	oui	29	48 %
	non	31	52 %
Si oui, l'utilisez-vous ?	oui	28	96 %
	non	1	4 %
4. Comment arrosez-vous ?	avec l'eau du robinet	24	40 %
	avec de l'eau de pluie (récupération)	36	60 %
	avec de l'eau de source, d'un puits ...	3	5 %
5. Y a-t-il un point d'eau dans votre jardin (bassin, mare...) ?	oui	16	27 %
	non	44	73 %
6. Laissez-vous une partie de votre jardin à l'état sauvage (haies champêtres, tas de bois, friche) ?	oui	23	38 %
	non	37	62 %
7. Possédez-vous un abri à insectes ?	oui	7	12 %
	non	53	88 %
8. Parmi ces animaux, lesquels peuvent être une aide pour le jardinage ?	la coccinelle	51	85 %
	l'abeille	50	83 %
	le hérisson	41	68 %
	le crapaud	28	47 %
	la musaraigne	13	22 %
9. Utilisez-vous des produits non naturels (herbicides, pesticides, fongicides, engrais chimiques...) ?	oui	7	12 %
	non	28	46 %
	parfois	25	42 %
10. Pratiquez-vous le paillage ?	oui	20	33 %
	non	40	67 %
11. Utilisez-vous une bêche pour jardiner ?	oui	46	77 %
	non	14	23 %
12. Aimeriez-vous être mieux informé(e) sur les pratiques de jardinage naturel ?	oui	44	73 %
	non	16	27 %